REGLEMENT DE LA LUDOTHEQUE 2019/2020 FAMILLES

Horaires d'ouverture :

Les lundis de l'année scolaire de 16h45 à 18h30 à la bibliothèque du Vergoin.

Les mercredis de l'année scolaire de 17h à 18h à la Maison de l'Enfance.

La ludothèque est fermée pendant les vacances scolaires.

<u>Inscription</u>:

Le prêt s'adresse :

- aux <u>familles</u> ayant des enfants âgés de 3 à 13 ans, adhérent de la Maison de l'Enfance ou habitant à Saint Rambert

Elle consiste à signer le règlement, établir un chèque de caution de 15€ à l'ordre de la Maison de l'Enfance et payer l'adhésion de 5€ pour l'année.

Pour les familles non adhérentes à la Maison de l'Enfance, il faut fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Nous vous établirons alors votre carte de ludothèque, familiale et annuelle.

Prêt :

Le prêt est d'un jeu par enfant pour une durée de **2 semaines maximum.** Si le jeu est rendu en retard, une pénalité de 0,50€ est appliquée par semaine de retard dès le 1^{er}jour.

Vous pouvez emprunter et rapporter les jeux uniquement le lundi à la bibliothèque, et le mercredi à la Maison de l'Enfance hors vacances scolaires.

Détérioration ou perte de pièces de jeu :

- Le jeu est détérioré ou perdu, la famille pourra racheter le jeu détérioré et garder l'ancien, dans le cas contraire nous encaisserons le chèque de caution de 15€ et garderont le jeu. Pour emprunter de nouveau il faudra établir un autre chèque de caution. Si la perte ou la détérioration se reproduit la famille pourra se voir interdite de prêt.
- Si vous avez détérioré partiellement le jeu ou perdu des pièces, une pénalité variant de 0,50€ à 14,50€ sera appliquée en fonction du degré de détérioration.

Responsabilité des enfants

Les enfants fréquentant la ludothèque sont obligatoirement accompagnés de leurs parents et sous leur responsabilité.

Les familles qui ne respectent pas le règlement de la ludothèque pourront en être exclues.

L'équipe de la ludothèque

REGLEMENT DE LA LUDOTHEQUE 2019/2020

Horaires d'ouverture :

Les lundis de l'année scolaire de 16h30 à 18h30 à la bibliothèque du Vergoin.

Les mercredis de l'année scolaire de 17h à 18h à la Maison de l'Enfance.

La ludothèque est fermée pendant les vacances scolaires.

<u>Inscription</u>:

Le prêt s'adresse :

- aux <u>familles</u> ayant des enfants âgés de 3 à 13 ans, adhérent de la Maison de l'Enfance ou habitant à Saint Rambert

Elle consiste à signer le règlement, établir un chèque de caution de 15€ à l'ordre de la Maison de l'Enfance et payer l'adhésion de 5€ pour l'année.

Pour les familles non adhérentes à la Maison de l'Enfance, il faut fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Nous vous établirons alors votre carte de ludothèque, familiale et annuelle.

Prêt:

Le prêt est d'un jeu par famille pour une durée de **2 semaines maximum**. Si le jeu est rendu en retard, une pénalité de 0,50€ est appliquée par semaine de retard dès le 1^{er}jour.

Vous pouvez emprunter et rapporter les jeux uniquement le lundi à la bibliothèque, et le mercredi à la Maison de l'Enfance hors vacances scolaires.

Détérioration ou perte de pièces de jeu :

- Le jeu est détérioré ou perdu, la famille pourra racheter le jeu détérioré et garder l'ancien, dans le cas contraire nous encaisserons le chèque de caution de 15€ et garderont le jeu. Pour emprunter de nouveau il faudra établir un autre chèque de caution. Si la perte ou la détérioration se reproduit la famille pourra se voir interdite de prêt.
- Si vous avez détérioré partiellement le jeu ou perdu des pièces, une pénalité variant de 0,50€ à 14,50€ sera appliquée en fonction du degré de détérioration.

Responsabilité des enfants

Les enfants fréquentant la ludothèque sont obligatoirement accompagnés de leurs parents et sous leur responsabilité.

Les familles qui ne respectent pas le règlement de la ludothèque pourront en être exclues.

L'équipe de la ludothèque